



## Droit parentale couple homosexuels

Par **Laurahaiko**, le **18/02/2016** à **04:25**

Bonjour,

Ma concubine est actuellement enceinte de 3 mois nous ne sommes pas mariés ni pacés.

Voici donc ma question

Devons-nous nous pacés ou nous marier avant la naissance de notre fils ? Afin que je puisse obtenir l'autorité parentale ou est-il préférable d'attendre la naissance ?

Quels est selon vous la démarche la plus simple à effectuer ?

Merci d'avance pour votre réponse .

Par **youris**, le **18/02/2016** à **13:57**

bonjour,

si vous êtes un couple homosexuel, le "deuxième parent" n'a pas l'autorité parentale. certains tribunaux accordent à ce " deuxième parent " dans certains cas, une délégation de l'autorité parentale.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.lazard-avocat.com/pdf/07-infos-pratiques-couples-homosexuels.pdf>

salutations